

Mesures contre le terrorisme engagées par l'OTAN août 2006

Avec l'initiative *Prague Capabilities Commitment* lancée en 2002 à Prague et ratifiée en 2004 à Istanbul, l'OTAN vise à renforcer son action. Outre la lutte contre le terrorisme, ses objectifs majeurs sont : la défense contre des attaques NRBC, la mise en place de technologies modernes de commandement militaire et de reconnaissance du terrain ainsi que le maintien de capacités suffisantes en matière de transport aérien pour la projection des troupes. Dans cette optique, l'OTAN cherche à rationaliser les structures de commandement et leur coopération, particulièrement en cas d'attaques terroristes les ayant prises pour cibles (*Cyber Attacks*).

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'OTAN attache autant d'importance à l'opération *Active Endeavour* (entamée en 2001) consistant à protéger la navigation en Méditerranée contre des attaques terroristes qu'à l'opération *International Security Assistance Force* (ISAF) en Afghanistan depuis 2003 (la première mission de l'OTAN à l'extérieur de l'espace euro-atlantique) consistant à empêcher la région de devenir à nouveau un abri pour les organisations terroristes internationales.

En 2002, le Conseil de l'OTAN associé à la Russie a été créé. Il est chargé de soutenir la coopération pour la lutte contre le terrorisme et il comprend un comité de travail ad hoc chargé d'analyser les menaces dans l'espace euro-atlantique. Suite aux attaques terroristes tchéchènes en Russie en 2004, les ministres des affaires étrangères réunis au sein du Conseil de l'OTAN associé à la Russie ont adopté un nouveau plan d'action contre le terrorisme. Il insiste sur la nécessaire coopération des États pour se prémunir des actions terroristes et pour développer des capacités de protection. La Russie participe également aux opérations de sécurisation de la Méditerranée (*Active Endeavour*).

En suivant les mesures qui ont été prises en 2002 à Prague ainsi que la déclaration des ministres des affaires étrangères en 2004, les chefs d'État des pays membres ont mis au point au sommet d'Istanbul le *Enhanced Package of Measures for Defence against Terrorism*. Il renforce les efforts de l'Alliance dans le domaine des opérations militaires, dans celui de la gestion de crise et de la coopération internationale entre les services de renseignement. Conjointement au *Enhanced Package of Measures for Defence against Terrorism*, l'OTAN a lancé une enquête sur les conditions actuelles d'échange de renseignements entre les pays membres. Pour améliorer les échanges d'informations, l'Alliance a mis en place un bureau central d'analyse des services de renseignement : la *Permanent Terrorist Threat Intelligence Unit*. Elle coordonne les informations des bureaux nationaux civils et militaires. Pour la défense contre les attaques aériennes, l'OTAN a développé le *Renegade Concept*. A l'instar des États membres, l'OTAN renforce aussi ses coopérations contre le terrorisme avec des organisations internationales comme l'UE.

Par la création de la [*NATO Response Force \(NRF\)*](#) en 2004, les capacités militaires de la lutte antiterroriste ont été améliorées. La NRF se compose de troupes ultramodernes, flexibles et inter-opérables. Elle englobe des contingents aériens, terrestres et maritimes pouvant être rapidement déployés par le conseil de l'OTAN. Les troupes sont partiellement mises en place depuis 2004. Elles devraient être opérationnelles d'ici octobre 2006.

Le *Senior Defence Group on Proliferation* (DGP) s'occupe de l'édification de mesures pratiques pour la protection de l'Alliance contre les armes de destruction massive. Le DGP supporte en priorité la mise en place des 5 initiatives de Prague contre les armes NRBC : 1. Installer un laboratoire mobile pour la défense contre les armes NRBC ; 2. Faire l'essai d'une unité de réaction contre les incidents NRBC ; 3. Créer un centre d'experts en réseau, *the Center of Excellence*, chargé de mettre à jour les méthodes de lutte contre le terrorisme NRBC ; 4. Stocker des moyens de défense contre les armes biologiques et chimiques ; 5. Mettre en place un système de surveillance sanitaire.

L'OTAN a convenu de mettre en place deux bataillons multinationaux (tchèque et allemande) contre les attaques NRBC. Dans le cadre de ces mesures préventives, la lutte contre le terrorisme est également renforcée : le *NATO Military Concept for Defence against Terrorism* a été initié en 2003.

L'OTAN élargit continuellement ses disponibilités pour soutenir les États membres dans leur lutte contre le terrorisme. Sur le plan de la protection civile, les activités de l'OTAN sont régies sur la base du « Plan d'action pour la protection de la population » contre les catastrophes NRBC. Le plan d'action vise à une meilleure préparation du secteur civil aux attaques NRBC. Ce *Civil Emergency Planning Action Plan* est en cours d'actualisation. Au sommet d'Istanbul de 2004, les membres ont confirmé que l'Alliance devait se transformer pour qu'elle puisse faire face aux menaces du 21^{ème} siècle. Ils ont réitéré leur volonté d'effort contre le terrorisme et la prolifération. Pour cette raison, l'OTAN mettra l'accent sur la coopération entre les services de renseignement et la mise en place d'une *Terrorist Threat Intelligence Unit* à Bruxelles. Neuf mesures de lutte contre le terrorisme et ses conséquences sont inscrites dans le *Enhanced Package of Measures for Defence against Terrorism* :

1. Détecter et neutraliser les charges explosives artisanales (action menée par l'Espagne).
2. Réduire la vulnérabilité des avions civils et militaires aux attaques de RPG (lanceur de roquettes portable).
3. Réduire la vulnérabilité des hélicoptères aux RPG.
4. Protéger les ports et les navires contre les vedettes de combat et les plongeurs qui installent des explosifs (l'Italie mène des actions dans ce domaine).
5. Détecter, protéger et lutter contre les armes NRBC (avec des mesures offensives et défensives, la France est la nation en pointe dans ce domaine).
6. Désarmer les terroristes sans entraîner un phénomène de dispersion illégale des armes (la Slovaquie est chargée de cette mission et soutenue par la Norvège).
7. Améliorer les technologies et équipements parachutables des forces spéciales. (la France est en avance sur ce point).
8. Développer des mesures d'identification des terroristes et d'anticipation de leurs activités.
9. Mettre en place des technologies de défense contre les attaques de mortiers (recherche conduite par les Pays-bas).

Dans le cadre du *Enhanced Package of Measures for Defence against Terrorism*, les avions AWACS et le bataillon multinational de défense contre les attaques NRBC sont à la disposition de tous les États membres.